

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2022

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, culturelle, sportive et animation

Rapporteur : Philippe Laurent

I. Adaptations du tableau des effectifs liées à des recrutements (-6/+6)

Le tableau ci-dessous indique les suppressions et créations de postes qu'il est nécessaire de faire en raison des procédures de recrutement qui ont abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent de celui de la personne qui a quitté les services de la Ville :

Supprimer au 1^{er} juillet 2022 :	Créer au 1^{er} juillet 2022 :
<ul style="list-style-type: none"> - 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe - 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe - 1 poste d'animateur Ces postes sont à temps complet	<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste de rédacteur - 1 poste d'adjoint administratif - 1 poste d'ingénieur - 1 poste d'adjoint technique - 1 poste d'adjoint d'animation Ces postes sont à temps complet

Supprimer au 1^{er} septembre 2022 :	Créer au 1^{er} septembre 2022 :
<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe Ce poste est à temps complet	<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste de technicien Ce poste est à temps complet

II. Adaptations liées aux avancements de grade (-20/+20)

Dans le cadre des évolutions de carrière des agents titulaires, des avancements de grade ont été proposés, considérant que les agents, outre les conditions statutaires réunies, réalisent des fonctions correspondant aux missions du grade d'avancement et répondent aux règles des lignes directrices de gestion. Afin de nommer ces collaborateurs, il convient d'effectuer les créations et suppressions suivantes au 1^{er} juillet 2022 :

Supprimer :	Créer :
<ul style="list-style-type: none"> - 2 postes d'adjoint administratif - 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - 2 postes d'adjoint technique - 5 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 1 poste d'adjoint d'animation - 1 poste d'ATSEM de 2^{ème} classe - 1 poste d'assistant de conservation 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe - 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 5 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'attaché principal - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale - 2 postes d'éducateur de jeunes enfants - 1 poste d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe - 1 poste de rédacteur <p>Ces postes sont à temps complet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'ATSEM de 1^{ère} classe - 1 poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe - 1 poste d'attaché hors classe - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure - 2 postes d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle - 1 poste d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe - 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe <p>Ces postes sont à temps complet</p>
---	---

III. Adaptation du tableau des effectifs liée à des fins de détachement (-2)

Suite à la titularisation d'agents, précédemment nommés stagiaires sur un nouveau grade, les postes d'origine peuvent désormais être supprimés.

Supprimer au 1^{er} juillet 2022 :
<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 1 poste d'adjoint technique <p>Ces postes sont à temps complet</p>

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à supprimer 27 postes et à en créer 25 **au 1^{er} juillet 2022**, et à créer un poste et à en supprimer un **au 1^{er} septembre 2022**.

Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 ^{er} mai 2022	Au 1 ^{er} juillet 2022	Au 1 ^{er} septembre 2022
Ville	442,17 (dont 5 détachés pour stage)	440,17 (dont 3 détachés pour stage)	440,17 (dont 3 détachés pour stage)
CCAS	17	17	17
TOTAL :	459,17	457,17	457,17

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à adopter le tableau des effectifs au 1^{er} juillet et au 1^{er} septembre 2022 pour les filières administrative, technique, médico-sociale, culturelle, sportive et animation.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2022

PROJET DE DELIBERATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, culturelle, sportive et animation

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité technique en date du 13 juin 2022,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières : administrative, technique, médico-sociale, sportive et animation,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement et aux évolutions de carrière des agents, pour effet à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Dans la filière administrative :

- supprimer 1 poste d'attaché principal,
- supprimer 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- supprimer 1 poste d'adjoint administratif,
- créer 1 poste d'attaché hors classe,
- créer 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- créer 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Dans la filière technique :

- supprimer 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe,
- supprimer 4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- supprimer 2 postes d'adjoint technique,
- créer 1 poste d'ingénieur,
- créer 5 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Dans la filière médico-sociale :

- supprimer 2 postes d'éducateur de jeunes enfants,
- supprimer 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale,
- supprimer 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe,
- créer 2 postes d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle,
- créer 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure.

Dans la filière culturelle :

- supprimer 1 poste d'assistant de conservation,
- créer 1 poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe.

Dans la filière sportive :

- supprimer 1 poste d'ETAPS principal de 2^{ème} classe,
- créer 1 poste d'ETAPS principal de 1^{ère} classe.